



Document mis à jour le 13 juillet 2026

La préparation olympique (PO) française est une structure créée par le secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports le 19 mai 1986. Ses appellations et statuts successifs ont été la préparation olympique (PO), simple service rattaché au cabinet du ministre en 1986, le groupement d'intérêt public sport d'élite et préparation olympique (GIP SEPO) en 1990, puis la préparation olympique et paralympique (POP), service à compétence nationale (SCN) en 2006.

Cette structure disparaît le 3 juin 2010, ses missions étant reprises par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)¹.

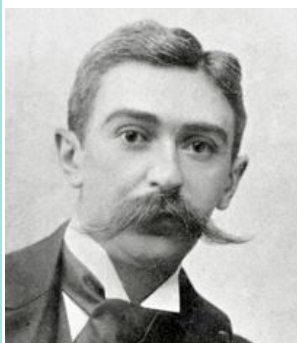
Le contexte

Le sport et le sportif de haut niveau

À l'origine des résultats du sport de haut niveau d'une nation on trouve toujours une **volonté politique** plus ou moins affirmée. Elle s'exprime dans les moyens humains, structurels et financiers mis en œuvre, ainsi que dans la capacité à les mobiliser de façon efficace.

D'autres axes indispensables tels que la recherche et l'étude permanente de la concurrence internationale doivent être intégrés au dispositif mis en place. Au centre de cet ensemble, il y a avant tout **l'athlète**, car c'est autour de lui que s'organisent les conditions de la réussite. Appréhender les facteurs humains dans leur disparité, être à l'écoute des préoccupations de l'athlète et de son environnement, les observer, les comprendre, sans cesse analyser, et s'adapter doivent être une préoccupation permanente pour espérer gagner.

Les Jeux olympiques



Pierre de COUBERTIN
www.olympics.com

Les Jeux olympiques (JO) modernes, rénovés par le français Pierre de COUBERTIN en 1896, ont une histoire émaillée de moments d'exception, de passions partisans, de joies et déceptions partagées, de relations dépassant les frontières, de drames... Cette célébration quadriennale est le plus grand rassemblement qui soit : 207 pays participèrent en 2016 aux JO d'été de Rio de Janeiro² ; ils n'étaient qu'une douzaine seulement lors de la première olympiade en 1896.

L'Histoire en atteste, le Comité international olympique (CIO) vit au rythme du progrès de l'humanité. Ainsi ce rendez-vous mythique

a-t-il pris de plus en plus d'importance dans sa configuration moderne. Le niveau de performances croissant, l'adaptation des technologies, l'accompagnement médical, font l'objet de préparations méthodiques dans les pays qui ambitionnent d'être les meilleurs ou à tout le moins de figurer honorablement au palmarès des nations médaillées.

Les efforts réalisés par certaines délégations sont prodigieux. Maints exemples peuvent être cités à ce sujet, le plus étonnant à ce jour étant celui de l'Angleterre : 36^{ème} au classement des médailles en 1996 à Atlanta, elle mettra en œuvre tout au long des cinq éditions suivantes les moyens d'atteindre la 3^{ème} place en 2012 à Londres, et la 2^{ème} à Rio en 2016. Ainsi les trois piliers inexpugnables qu'étaient les USA, la Chine et la Russie voient leur hégémonie bousculée à l'orée du XXI^e siècle.

Histoire de la préparation olympique française

De 1960 à 1986 – Quand la préparation olympique devient une affaire d'État

1960 – Les prémices

En 1960, la France se classe 25^{ème} aux JO de Rome, en n'obtenant que cinq médailles, dont aucune en or. Une si piètre performance nationale émeut le général de GAULLE, qui décide un redressement de la situation. On a encore en mémoire le célèbre dessin humoristique de Jacques FAIZANT³, le montrant en survêtement et se rendant dans un stade avec ces mots « *Dans ce pays, si je ne fais pas tout moi-même...* ».



Maurice HERZOG

Source : MSJVA

Sommé de réagir, Maurice HERZOG, nommé haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports par le général de GAULLE le 28 septembre 1958, crée la fonction de délégué général à la préparation olympique et y nomme le lieutenant-colonel Marceau CRESPIEN⁴ (arrêté du 17 février 1961 – attributions définies par [l'arrêté](#) du 22 mars 1961).

Les responsabilités de Marceau CRESPIEN seront ensuite étendues, devenant délégué général aux sports et à la préparation olympique en 1964, puis directeur des sports, le 15 mars 1965. Il sera le premier à porter ce titre. Il développe considérablement, le corps des cadres techniques du sport français, à commencer par les directeurs techniques nationaux (DTN)⁵, démarche juste initiée par son prédécesseur, Gaston ROUX⁶, dans le courant des années 1950⁷. C'est ainsi qu'avec le décret du 29 avril 1963 (cf. [Documents de référence](#)), avec effet au 1^{er} janvier 1961, naît l'ossature des techniciens qualifiés, hommes de terrain nécessaires au développement de la pratique organisée du sport dans les fédérations sportives, capables de préparer et conduire les équipes nationales appelées à représenter la France dans les grandes compétitions internationales.

Encouragé par le général de GAULLE, Maurice HERZOG a donc été l'initiateur politique de la PO, avant qu'une structure spécifique ne soit



Marceau CRESPIEN

Source :

Juliette HANSON, in *Marceau CRESPIEN, à la force des poignets* – Serge LAGET et Jean-Paul-MAZOT - PPL

créée en 1986, et Marceau CRESPIEN en fut le maître d'œuvre. En tant que délégué général à la préparation olympique (PO), ses principales missions consistaient à définir le programme de la PO, dresser la liste des sportifs susceptibles de représenter la France aux Jeux olympiques, fixer le calendrier des stages de PO, donner un avis sur les équipements nécessaires, comme sur le recrutement et l'affectation des personnels spécialistes.

Ainsi, les plus connus des premiers directeurs techniques nationaux (DTN) des fédérations sportives ont été Honoré BONNET (entraîneur national puis DTN du ski de 1959 à 1968), Robert ROBIN (DTN de l'athlétisme de 1959 à 1973), Jean COTTARD (DTN de l'escrime de 1963 à 1972), Arthur MAGAKIAN (DTN de la gymnastique de 1970 à 1986), Henri COURTINE (DTN du judo de 1966 à 1976), Georges BOULOGNE (DTN du football de 1970 à 1982), Lucien ZINS (DTN de la natation de 1964 à 1973). Ces dirigeants ont su alors organiser autour de l'athlète des compétences, un environnement et un état d'esprit propices aux succès.

Dans le fil de la volonté du général de GAULLE, divers ministres ou secrétaires d'État ont marqué leur passage, particulièrement Pierre MAZEAUD, initiateur de la [loi du 29 octobre 1975](#) relative au développement de l'éducation physique et du sport, première loi sur le sport depuis 1940 [lien à mettre avec l'article sur la loi de 1975], première loi fondant le droit du sport. Son article 17 traite des [sportifs de haut niveau](#) et son article 18 crée le fonds national d'aide aux sportifs de haut niveau.

Successivement, chacun a créé ou conforté un cadre législatif, des structures, dégagé des moyens humains et financiers, mis en place des dispositifs contribuant au développement du sport de haut niveau.

Jusqu'à 1986 (*cf. infra*), la PO est une mission de la direction des sports, mais ne fait pas l'objet d'une structure spécifique. Quelques actions significatives méritent d'être mentionnées, car elles ont ponctué dans le temps la progression du sport de haut niveau français. Elles illustrent l'intérêt de l'État en la matière :

- La création du fonds national pour le développement du sport ([FNDS](#)), le 29 décembre 1978, se substituant au fonds national d'aide aux sportifs de haut niveau.
- La création des contrats de préparation olympique.
- Les conventions d'insertion des sportifs de haut niveau.
- La création, en 1984, des [centres permanents](#) d'entraînement et de formation ([CPEF](#)), dans la continuité des classes et sections sport-études (de 1974 à 1984). Les CPEF seront transformés en 1995. *Cf.* Les structures du sport de haut niveau – 1990-1995 in [Documents de référence](#) – Ressources complémentaires (en bas de la liste)⁸.
- Le loto sportif, créé en 1985.
- Les primes aux résultats olympiques, créées en 1988, à l'occasion des Jeux olympiques (JO) de Séoul.
- La création du corps de [professeurs de sport](#) (décret n° 85-720 du 10 juillet 1985), puis des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS).
- Les lois sur le dopage (le premier texte est la loi n° 65-412 du 1^{er} juin 1965 tendant à la répression de l'usage des stimulants à l'occasion des compétitions sportives, dite « loi HERZOG »⁹).

Ces politiques seront prolongées et amplifiées après la création d'une structure de préparation olympique (PO) avec, notamment, la transformation des CPEF en pôles nationaux et régionaux, la création du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), les nouvelles lois de prévention et de lutte contre le dopage (à partir de 1989), les états généraux du sport et les six objectifs qui en ont découlé (2003) (cf. instruction n° 03-017A du 23 janvier 2003), ou encore la restructuration de l'INSEP.

À la suite de Marceau CRESPIER, la mission de préparation olympique de la direction des sports a été coordonnée par les directeurs des sports successifs que furent Jacques PERILLIAT (27 décembre 1974), Bernard MONGINET (26 août 1980), Jacques GROSPAILLET (24 juillet 1981) et André LAURENT (2 juillet 1985)¹⁰.

Pendant ces périodes, des hommes ont été plus spécifiquement en charge de la PO à la direction des sports, notamment André BOURREAU, Yvon CÉAS, Claude SIBERT, Robert BOBIN.

Toutefois, à partir des JO de Montréal de 1976, et au début des années 1980, les directeurs techniques nationaux (DTN) s'accordent à considérer que la préparation olympique n'était pas assez efficace, les lignes directrices et les moyens insuffisamment coordonnés. L'association des DTN, présidée par Gérard GAROFF, DTN de la natation, soutient le projet de création d'une structure spécifiquement dédiée à la préparation olympique.

Pour sa part, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF, présidé par Nelson PAILLOU, crée en 1981 un département du sport de haut niveau (SHN). Ce département est confié à Henri COURTINE, ancien grand champion et DTN du judo, particulièrement qualifié et rigoureux.

De 1986 à 1994 – Quand la préparation olympique devient autonome

1986 – Création de la structure "Préparation olympique" (PO)

Dans le gouvernement de cohabitation de Jacques CHIRAC, avec son secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, Christian BERGELIN, est décidée la création de la Préparation Olympique (PO), structure spécifique (bien qu'encore sans cadre juridique précis) encadrée par trois DTN ayant cessé ou cessant leurs fonctions.



Christian BERGELIN

Il s'agit de :

- Pierre GUICHARD (judo), directeur (de mai 1986 à décembre 1988) ;
- Bernard BOURANDY (aviron), directeur adjoint ;
- Jean POCZOBUT (athlétisme), directeur adjoint.

Source : MSJVA

Cette petite équipe dépend directement du ministre auquel elle réfère, en relation étroite avec le directeur de cabinet de l'époque, Hugues PARANT et le conseiller sport du ministre, Gérard GAROFF. Elle est conçue pour fonctionner en cellule autonome avec des cadres d'expérience et des moyens spécifiques. Cette structure pionnière fut considérée par les divers responsables du sport de haut niveau comme particulièrement cohérente et efficace. Dépendant directement du cabinet du ministre, la PO était son bras

armé, autorisée à réunir en séance de travail les services de la direction des sports, en lien avec le directeur des sports d'alors, Gilles BOUILHAGUET.

Sur le terrain, ses directeurs, tous anciens DTN, ont des contacts aisés avec les techniciens. Perçu comme un groupe homogène, expérimenté, dynamique et créatif, ils sont intégrés dans les équipes de cadres olympiques. Ils apportent leur plus-value, chacun dans des secteurs bien identifiés.

Nantie de moyens (4,5 MF, avec possibilités de recherche de sponsors, en complément), d'un pouvoir d'affectation et de décision, ce fut une équipe homogène, expérimentée, dynamique et créative, qui a pris en charge la PO comme une mission, avec une grande autonomie contrôlée.

Parallèlement, une action de communication est mise en place avec France JO, la lettre hebdomadaire, l'espoir olympique du mois, ou des actions de promotion telles que Jour J-100. Pour favoriser la création d'un esprit d'équipe et développer l'émulation, des stages pluridisciplinaires d'été et d'hiver sont également instaurés pour les athlètes dont la sélection olympique est envisagée.

Ce service de préparation olympique crée le premier "Club France" aux JO d'hiver de Calgary, puis ceux d'été de Séoul (1988). Il s'agit d'un lieu de rencontre entre sportifs, entraîneurs, dirigeants et journalistes. En vue de préparer ces JO, des aides financières sous forme de cinquante contrats de préparation olympique sont proposés à des sportifs de haut niveau.



Roger BAMBUCK

Source : MSJVA

Lors du changement de gouvernement en mai 1988, Roger BAMBUCK succède à Christian BERGELIN. À l'issue des JO de Séoul, c'est son conseiller sport, Pascal MARRY, qui dirige la PO, succédant à Pierre GUICHARD. Il ne reste dans cette fonction qu'un an et six mois seulement (de janvier 1989 à juillet 1990). Il n'a donc pas l'occasion de participer aux JO d'été, ni aux JO d'hiver dans cette courte période. Durant ses 18 mois de fonction, il s'attache à donner un cadre juridique à la PO et à l'informatisation de la structure.

1990 – Création du "groupement d'intérêt public sport d'élite et préparation olympique" (GIP SEPO)

En 1990, avec la nomination de Jean POCZOBUT à la tête de la PO (d'août 1990 à février 1993), la cellule de préparation olympique devient un groupement d'intérêt public (GIP) « sport d'élite¹¹ et préparation olympique », dotée d'une comptabilité plus proche de celle d'une association que d'une administration¹², donc plus souple. L'acte fondateur est signé le 5 juin 1990 par Roger BAMBUCK, ministre chargé des sports, Nelson PAILLOU, président du CNOSF, et le ministre chargé du Budget, Michel CHARASSE.



Nelson PAILLOU

Toutefois, dans ce nouveau statut, la continuité de la PO « première formule » se perpétue avec le tandem formé par Jean POCZOBUT et Bernard BOURANDY, épaulés par Patrice MAURIN, ancien directeur de la base de plein

Source : La Croix

air de Vallon-Pont-d'Arc, annexe du CREPS de Voiron. Cette équipe œuvre durant les ministères de Roger BAMBUCK et Frédérique BREDIN, avec Philippe GRAILLOT comme directeur des sports.

En 1992, la délégation française obtint de très bons résultats lors des Jeux olympiques d'Albertville et de Barcelone. Les « tricolores » y remportent respectivement neuf médailles (trois d'or, cinq d'argent et une de bronze), et vingt-neuf médailles (huit d'or, cinq d'argent et seize de bronze), s'y classant neuvième.

1992 – Le GIP SEPO prend de l'ampleur

En 1992, la loi ÉVIN prohibant la publicité en faveur de l'alcool et du tabac induit une perte financière importante pour les sports automobiles notamment, secteur fortement soutenus par les fabricants de cigarettes. À l'estimation d'une perte de 250 à 300 millions de francs évaluée par ses services, la ministre chargée des Sports, Frédérique BREDIN demande que 500 MF abondent son budget. Ils sont obtenus le 23 décembre 1992. Ainsi la Préparation olympique se voit dotée de 450 millions de francs supplémentaires.



Frédérique BREDIN
Source : MSJVA

En conséquence, à partir de 1993, la PO est composée de deux départements distincts :

- Le haut niveau
- Les sports mécaniques.

Cette nouvelle disposition nécessite l'apport de personnel supplémentaire. Jean-Claude BUREL, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du département de la vie de l'athlète à la direction des sports, est recruté pour gérer le "fonds tabac" avec Lucien MARCIANO, attaché principal d'administration centrale. Un comptable public et une assistante sont également appelés à rejoindre la structure.

Le GIP est maintenu dans sa constitution initiale, avec un conseil de direction présidé par le directeur des sports ou le directeur de l'INSEP ou encore le président du CNOSF, selon les époques.

En 1993, Joël DELPLANQUE, ancien directeur de cabinet du président du CNOSF, Nelson PAILLOU et chef de mission aux JO d'Albertville, est nommé directeur du GIP SEPO (de mars 1993 à novembre 1994). Il compte dans son équipe Bernard BOURANDY, en poste maintenu depuis 1986, Pierre TABERNA, ancien DTN de la lutte, auquel succède, un an après, Patrice PROKOP, ancien DTN de la natation. Avec Jean-Claude BUREL, cette équipe de quatre cadres permanents incarne dans les faits et dans l'esprit, une continuité avec « l'esprit pionnier » de la PO.

Mais, en 1994 les JO de Lillehammer sont un échec : avec seulement cinq médailles (aucune d'or, une d'argent, quatre de bronze), le palmarès français tranche après les succès des Jeux d'Albertville, deux ans auparavant.



Michèle ALLIOT-MARIE

Source : MSJVA

La ministre, Michèle ALLIOT-MARIE et le directeur des sports, Patrick GAUTRAT, font appel à un autre homme, Jean-Richard GERMONT.

Joël DELPLANQUE n'est donc resté en poste qu'un an et dix mois, ayant seulement participé au JO d'hiver dans cette fonction. Ce remaniement correspond également à un changement de missions pour la PO.

1994 / 2005 – De nouvelles missions pour la PO

Des missions d'expertise de plus en plus affirmées...

En novembre 1994, Jean-Richard GERMONT, membre de l'équipe de France de tir de 1965 à 1976, ancien DTN du tir et précédemment DTN de l'aviron, succède à Joël DELPLANQUE à la tête de la PO (jusqu'en mai 1997).

Trois hommes demeurent à ses côtés : Bernard BOURANDY, Jean-Claude BUREL, Patrice PROKOP.

Jean-Richard GERMONT insiste davantage que ses prédécesseurs sur le rôle d'information sur le sport de haut niveau que doit jouer la PO et la liaison avec les DTN. Il veut "décrisper" les athlètes et les équipes, parfois trop tendues. Il est très attaché à créer une atmosphère positive. Il établit des contacts avec le monde de l'entreprise, le groupe ACCOR notamment. Le GIP réalise des expertises pour évaluer le haut niveau dans les fédérations.

En 1996, les JO d'été d'Atlanta sont un succès ; la France y remporte trente-sept médailles, quinze en or, sept en argent, quinze en bronze. Elle se situe alors à la cinquième place des nations au tableau des médailles.

Jean-Richard GERMONT n'a participé en tant que directeur du GIP SEPO qu'aux seuls JO d'été d'Atlanta, les JO d'hiver de Lillehammer (1994) et Nagano (1998) ayant été organisés avant et après son mandat dans ce poste. Il a œuvré avec les ministres Michèle ALLIOT-MARIE (du 30 mars 1993 au 18 mai 1995) et Guy DRUT (du 18 mai 1995 au 2 juin 1997). Il est nommé inspecteur général de la jeunesse et des sports (IGJS) quelques jours avant la dissolution du gouvernement d'Alain JUPPÉ. Il sera directeur de l'INSEP du 1^{er} octobre 2002 au 30 juin 2005.

En octobre 1997, avec le gouvernement de Lionel JOSPIN et la cohabitation, lui succède Hervé MADORÉ, ancien DTN du canoë-kayak, ancien champion d'Europe (1978, 1982) et du monde (1983). Il est le premier directeur à participer à des JO d'hiver et d'été alternés depuis 1992 : Nagano en 1998, Sydney en 2000.

Bernard BOURANDY, qui a intégré le département olympique du CNOSF dirigé par Pierre GUICHARD, reprend à son compte la communication du GIP, élaborant la revue *France JO* notamment.

De la précédente équipe ne demeure seulement que Jean-Claude BUREL. François JUIL-LARD, ancien DTN de l'athlétisme, puis Patrick MONIER, ancien DTN du tir à l'arc et DTN adjoint du canoë-kayak, sont appelés à le seconder, reformant ainsi le « quatuor » de base opérationnel.

Des chargés de mission sont ponctuellement associés, tels Philippe GOUARD pour la recherche et Gérard BOSC pour les sports collectifs.

Pendant cette période, les missions de la PO peuvent se résumer ainsi :

- La PO expertise les demandes de candidature des DTN.
- Elle organise des colloques nationaux pour tous les acteurs du sport de haut niveau, parfois en présence de la ministre chargée des Sports, Marie-Georges BUFFET et du conseiller sport de l'Élysée, Jean-François LAMOUR. L'un de ces colloques fut organisé à Arles.
- Elle met en place des formations individualisées pour les cadres.

En 1998 et 2000, aux JO d'hiver de Nagano et d'été de Sydney, les résultats sont au rendez-vous (Nagano : France 8^{ème}, avec 8 médailles, dont 2 d'or ; Sydney : France 6^{ème}, avec 38 médailles, dont 1 d'or).

À l'issue de ces JO, le GIP SEPO élabore des bilans précis, nourris de nombreuses études statistiques. L'indice PO, système de points créé par les Allemands, qui tient compte des 8 premières places dans une épreuve, est adopté. Il jauge un potentiel de résultats plus large et plus significatif que le simple classement des nations en nombre de médailles obtenues.

Hervé MADORÉ, qui assure par ailleurs l'intérim de la DTN d'équitation pendant son mandat au GIP SEPO, devient ensuite, à partir de fin 2000, conseiller sport auprès du Premier ministre, Lionel JOSPIN. Il est nommé IGJS le 25 juillet 2002, après le changement de gouvernement, en mai 2002.

... auxquelles s'ajoutent des missions de conseil.

En janvier 2001, Alain MOUCHEL, ancien DTN du handball, conseiller technique auprès de la ministre Marie-George BUFFET et président de l'association des DTN (ASDTN), succède à Hervé MADORÉ à la direction du GIP SEPO. Patrick MONIER reste dans l'équipe, après avoir assuré l'intérim de la direction du GIPSEPO après le départ d'Hervé MADORÉ.



Marie-George BUFFET

Source : MSJVA

Selon le souhait de la ministre, une femme est recrutée. Il s'agit de Marie-Laure GRAILLE, issue du canoë-kayak, antérieurement en poste au département de la formation de l'INSEP.

En février 2003, Jean-Michel OPRENDEK, ancien DTN de l'escrime, puis des sports de glace, ancien responsable des centres de haut niveau (CPEF) à la direction des sports, ancien directeur du département olympique du CNOSF puis secrétaire général de l'INSEP, rejoint le groupe.

Alain MOUCHEL participe au titre du GIP SEPO aux JO d'hiver (Salt Lake City en 2002) et à ceux d'été (Athènes en 2004).

Sur le plan opérationnel, les expertises auprès des fédérations sont nombreuses et deux assistantes y participent. Les mini-séminaires de formation pour les DTN, tels la gestion des conflits, la conduite d'une équipe, la lecture rapide, les bilans financiers sont organisés et particulièrement fréquentés. Les cours d'anglais sont réguliers. Marie-Laure GRAILLE a notamment pour mission de préparer les cadres techniques de haut niveau au professorat de sport.

À l'issue des championnats du monde, les DTN sont reçus et entendus. Les résultats et comportements sont examinés, avec d'autres paramètres, au cours de ces bilans réalisés sans concession. La même procédure est appliquée après les JO d'Athènes (2004). Elle



Jean-François LAMOUR
Source : MSJVA

fait l'objet d'un bilan partagé et d'analyses confidentielles de chaque sport, à la demande de la direction des sports.

Un bilan général est réalisé et des premiers enseignements tirés, lors d'une réunion de tous les DTN des sports olympiques et paralympiques présidée par le ministre, Jean-François LAMOUR. À son issue, la décision de mettre en place la formation des DTN est prise, la direction des sports étant chargée de mettre en œuvre le projet en coordination avec l'INSEP, le GIP SEPO et l'ASDTN.

De 1986 à 2005 – La PO, entre ruptures et continuités

On peut observer deux périodes dans l'évolution de la PO et du GIP SEPO :

- La première (1986/1994) est marquée par un esprit de créativité et l'action d'hommes de terrain, en prolongement de l'esprit des directions techniques nationales. Après les JO d'hiver de Lillehammer en 1994, les méthodes de travail initiales sont transformées.
- La deuxième période (1994/2005) est davantage marquée par l'expertise et le conseil, la PO étant présente dans toutes les commissions du dispositif de haut niveau, observatrice lors des grandes compétitions, motrice dans les actions de formation individuelle et de recherche.

La présence de Bernard BOURANDY durant dix ans et demi, et celle de Jean POCZOBUT pendant six ans et six mois (dont deux ans et demi comme directeur), ont été un gage de stabilité, de continuité et de cohérence de l'action initiale de la PO.

2005 / 2010 – Du GIP SEPO à la POP

Le temps de la restructuration puis de la disparition

Le 31 août 2005, après un mandat de quatre ans et huit mois, Alain MOUCHEL quitte ses fonctions de directeur du GIP SEPO. Le ministre Jean-François LAMOUR souhaite en effet reconsidérer la structure en lui donnant également pour mission la préparation des athlètes aux Jeux paralympiques. En attendant cette refonte structurelle, il nomme Jean-Michel OPRENDEK directeur, le chargeant d'opérer la clôture du GIP SEPO. Celui-ci sera dissous en tant que GIP le 31 décembre 2005.

Le judoka Fabien CANU, 5^{ème} aux JO de Los Angeles, deux fois champion du monde, cinq fois champion d'Europe et DTN de la fédération de judo (FFJDA), est pressenti pour être le directeur de la nouvelle structure, qui deviendra un service à compétence nationale (SCN).

Le SCN est une catégorie particulière de service administratif, à mi-chemin entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée. Il exerce des missions opérationnelles sur l'ensemble du territoire national : fonctions de gestion, études techniques

ou de formation, activités de production de biens ou de prestation de services. Les SCN, nouveau mode d'organisation de l'administration civile de l'État, ont été instaurés par le [décret du 9 mai 1997](#). Ils peuvent être directement rattachés à un ministre, comme ce fut le cas pour la préparation olympique et paralympique (POP), rattachée à Jean-François LAMOUR.

Fabien CANU entre en fonction le 28 février 2006 alors que le SCN n'est officiellement créé que le 3 avril. Entre le 31 décembre 2005 et le 3 avril 2006, il n'y a plus de PO, mais Jean-Michel OPRENDEK, maintenu jusqu'au 31 mars, et Fabien CANU, dans l'attente de sa nomination, assurent l'intérim pendant les JO d'hiver de février 2006 de Turin.

Fabien CANU, nommé directeur, constitue une nouvelle équipe. Il appelle à ses côtés Bertrand BONNEFOY, ancien DTN du tir à l'arc et du squash; Patrick RANVIER, ancien DTN des sports de glace; Gérard QUYNTIN, ancien entraîneur national du cyclisme sur piste; Monique AMIAUD, ancienne DTN adjointe de la fédération française de basket; ainsi que Charles DUMONT, ancien DTN de la boxe, qui assurera en outre, pendant son mandat, l'intérim de la direction technique nationale des sports de glace.

Évelyne LOPEZ, assistante administrative, et Frédérique BORDIGNON, informaticienne spécialisée dans la veille sportive, complètent cette équipe.

Compte-tenu de l'élargissement des missions, le groupe est plus étoffé, et trois nouveaux axes de travail sont adoptés :

- le suivi et la préparation des athlètes paralympiques ;
- la veille stratégique des résultats aux championnats d'Europe, du monde, et aux JO ;
- une collaboration étroite avec l'INSEP en termes d'unité de soutien, de recherche et de formation.

Le directeur de la POP participe de surcroît au conseil d'administration de l'INSEP.

Les tâches sont partagées selon les spécificités de chacun, ainsi Monique AMIAUD est chargée des sports collectifs, Patrick RANVIER des sports d'hiver et Bertrand BONNEFOY des projets de recherche. Toutefois l'équipe travaille en transversalité.

La POP est présente aux JO d'été de Pékin en 2008, où la France se classe 10^{ème} avec 41 médailles, dont 7 d'or, et à ceux d'hiver de Vancouver, où elle occupe le 12^{ème} rang des nations avec 10 médailles, dont 2 d'or.

Fabien CANU est nommé IGJS le 31 août 2009. Il deviendra directeur général de l'INSEP le 16 septembre 2021.

2010 – Fin de la POP

La POP est dissoute le 3 juin 2010, ses missions étant reprises et intégrées dans celles de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP – cf. note n° 1). Les missions de ce grand établissement sont fixées comme suit : *" (L'INSEP) favorise, par son expertise, la diffusion des bonnes pratiques et contribue au développement cohérent et à la mise en commun de ressources et d'activités au sein d'un réseau national consacré au sport de haut niveau et constitué, notamment, des*

autres établissements publics nationaux du ministère chargé des sports et des structures regroupées au sein des filières d'accès au sport de haut niveau ".

L'aventure de la PO s'arrête là, et elle aura porté ses fruits.

Notes

¹ Nouvel établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) créé par le [décret n° 2009 du 25 novembre 2009](#), se substituant à l'établissement public à caractère administratif qu'était l'Institut national du sport et de l'éducation physique (même sigle, INSEP).

² Le Comité international olympique cherche à stabiliser le nombre de comités nationaux, donc de nations, à participer aux JO. Ils étaient 206 aux JO de Paris 2024.

³ Dessin publié dans *Paris-Presse l'intransigeant* du 31 août, repris dans le journal *L'équipe* du 1^{er} septembre 1960.

⁴ Marceau CRESPIEN sera promu colonel en 1963. Pour davantage de précisions sur son parcours, comme celui de Maurice HERZOG, on pourra consulter les fiches biographiques qui seront mises en ligne sur le site internet du CHMJS et également l'article d'Olivier Le NOË, accessible par ce lien : [Marceau CRESPIEN a-t-il existé ? Éclairages sur une éclipse historiographique de l'analyse des politiques gaullistes du sport](#) – Olivier le NOË – Sciences sociales et sport, vol. 2014/1, n° 7, janvier 2014.

⁵ Cf. l'annuaire historique des DTN accessible dans la rubrique [Personnels](#) du site internet du CHMJS.

⁶ Cf. sa fiche biographique prochainement mise en ligne sur le site internet du CHMJS.

⁷ Robert BOBIN, premier DTN de l'athlétisme et l'un des premiers DTN, fut nommé en 1959.

⁸ Cf. Les structures du sport de haut niveau – 1990-1995 in [Documents de référence](#) – Ressources complémentaires (en bas de la liste).

⁹ Bien que, le secrétaire d'État étant sous tutelle du ministre de l'Éducation nationale, Christian FOUCHET à l'époque, ce soit ce dernier qui soit cosignataire, et non lui.

¹⁰ Cf. la [liste](#) des directeurs de l'administration centrale.

¹¹ L'objectif étant de prendre également en compte des activités sportives de haut niveau, non olympique, comme les compétitions transocéaniques, les compétitions automobiles, l'alpinisme, etc., n'entrant pas dans le cadre de la définition juridique du sport de haut niveau donnée pour la première fois par l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, dite « loi Avice ».

¹² Un groupement d'intérêt public (GIP) est une personne morale de droit public dotée d'une structure de fonctionnement légère et de règles de gestion souples. Il peut être constitué entre différents partenaires publics, ou entre un partenaire public au moins et un ou plusieurs organismes privés. Poursuivant un objectif répondant à une mission d'intérêt général à but non lucratif, le groupement d'intérêt public a une mission administrative, ou industrielle et commerciale. Il permet de mettre en commun un ensemble de moyens pour une durée déterminée.

¹³ Jusqu'à la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, les GIP étaient des structures à durée déterminée.

Sources :

- Archives du GIP SEPO
- Archives du CNOSF
- Mémoires d'acteurs

Jean-Michel OPRENDEK,

ancien directeur du GIP SEPO

avec la participation de

Michel CHAUVEAU, directeur de l'INSEP (1997-2002), président du GIP SEPO (1999).